

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Le Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis s'est réuni à trois reprises de juillet 2021 à fin juin 2022. Ses membres ont été assermentés lors de sa première séance du 1^{er} septembre 2021. A cette occasion, il a désigné sa présidence, ainsi que les membres des différentes commissions.

Je rappelle que les représentants de la Commune de Pully sont: Mme Lydia Masméjan et M. Jean-Marc Chevallaz, pour la Municipalité, Mmes Simone Collet (Les Verts) et Verena Kuonen (UP), pour le Conseil communal. Mme Lena Lio (UDC) et M. Yassin Nour (PS) sont membres suppléants.

Mme Lydia Masméjan a été élue à la présidence du Conseil. Une fois encore, nous la félicitons et lui souhaitons beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Dans ce rapport, je me limite à relever quelques points saillants traités dans le cadre des diverses séances.

Mme Masméjan, présidente, regrette la participation trop peu nombreuse des Conseillers. Elle rappelle que les membres ne pouvant participer aux réunions du Conseil devraient se faire remplacer par un suppléant. Elle précise aussi que, lors de la prochaine séance d'octobre 2022, elle expliquera les droits de vote respectifs des membres et des suppléants.

Il est à noter que, dès 2027, tous les véhicules des taxis devront être équipés de moteurs électriques, ce qui laisse un peu de temps aux garages de renouveler leur parc automobile et aux chauffeurs privés d'organiser, si nécessaire, l'achat d'un nouveau véhicule.

La question de l'accès des taxis à toutes les rues de Lausanne a été soulevée. Une conseillère a souligné que les personnes à mobilité réduite doivent impérativement être amenées à leur destination, ce qui, en principe, découle du bon sens. Par conséquent, l'autorisation doit être donnée aux chauffeurs d'emprunter toutes les rues, y compris celles interdites à la circulation. M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal de la Ville de Lausanne, responsable de la police, a été attentif à cette problématique. Il va de soi que toutes les autres communes devraient appliquer les mêmes règles que celles qui devraient être adoptées à Lausanne.

Il est à noter qu'un des problèmes brûlants est également l'accessibilité des taxis à la gare de Lausanne qui concerne bien entendu tous les voyageurs empruntant le train. Comme les CFF sont aussi impliqués, ce sont donc plusieurs acteurs qui doivent examiner conjointement la problématique de la dépose ou de la prise en charge des utilisateurs des taxis. D'avance, un grand merci pour les démarches qui seront entreprises par les autorités.

Pully, le 22 juin 2022

Pour la délégation du Conseil communal

Verena Kuonen